

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 15

Absents : 11

- dont suppléés : 2

- dont représentés : 6

Votants : 23

- dont « pour » : 23

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet à dix-sept heures trente, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt-huit juin se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal, MM. BOUGUYON Yvan, FRANQUEBALME Jean-Pierre, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, REYNAUD Frédéric, CAPEL Denis et GASTON Arnaud (*départ après la question 21 ayant donné pouvoir à M. CAPEL Denis*).

EXCUSES : Mmes BANCILLON BOE Fabienne ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, BALLADUR Clarisse ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, BARDIN Régine ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique, ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, TRON Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. REYNAUD Frédéric et M. FERRON Jean suppléé par Mme DONNEAUD Chantal.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

Délibération n°2021/121

OBJET : ENGAGEMENT DANS LA CANDIDATURE ESPACE VALLEEN 2021-2027.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT que dans le cadre d'une approche interrégionale qui détermine des orientations stratégiques à l'échelle du Massif des Alpes, l'Etat et les Régions SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne Rhône Alpes, sont engagés depuis plusieurs années dans l'accompagnement de stratégies de diversification touristique en faveur des territoires du massif alpin, notamment dans le cadre du programme « Espace Valléen » soutenu financièrement par l'Union Européenne (FEDER POIA), l'Etat (FNADT Alpes, dotations départementales, crédits des agences) ainsi que les Régions (dispositifs régionaux dédiés) et Départements ;

CONSIDERANT que le programme Espace Valléen 2015-2020, porté initialement par le Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance a permis la réalisation de 21 opérations sur le territoire de la CCVUSP d'un coût total éligible de 2 363 154 € et mobilisant 1 252 153 € d'aides financières extérieures ;

CONSIDERANT que pour inscrire la dynamique de diversification touristique dans la durée, l'Etat et les deux Régions alpines ont informé les territoires de la reconduction du dispositif pour la période 2021-2027 via le lancement d'un appel à candidature « sélection des Espaces Valléens 2021-2027 » ;

CONSIDERANT que la génération 2021-2027 des Espaces Valléens alpins doit s'inscrire en réponse aux trois enjeux prioritaires identifiés par le Comité de Massif des Alpes :

- ✓ Accompagner l'adaptation au changement climatique,
- ✓ Poursuivre et accélérer un développement touristique diversifié et adapté aux nouvelles attentes des clientèles (clientèles jeunes, sensibilité environnementale, durée des séjours, diversification des produits et services, itinérance...),
- ✓ Favoriser la cohésion territoriale (géographique, économique et sociale) ;

CONSIDERANT que pour candidater au dispositif, il convenait d'élaborer un dossier au 15 juin 2021, validé par le comité de pilotage, comprenant :

- ✓ Un diagnostic territorial actualisé,
- ✓ Une stratégie réactualisée : enjeux, ambitions, orientations, cohérence territoriale, gouvernance « réinventée »,
- ✓ Un plan d'actions à 7 ans,
- ✓ Un dispositif de suivi et d'évaluation ;

CONSIDERANT que ce dossier a été élaboré en s'appuyant sur les réunions de travail associant les élus et services communautaires, communaux et les partenaires concernés.

CONSIDERANT le travail qui a été effectué sur le diagnostic et le recensement des projets structurants prévus par les différentes maîtrises d'ouvrage publiques du territoire en vue de déterminer la stratégie du territoire qui a abouti à la définition du cadre stratégique suivant :

Enjeux globaux du territoire :

- Conserver, maintenir et préserver les installations de tourisme existantes,
- Diversifier les activités touristiques dans une optique d'**allongement des ailes de saison et de diversification quatre saisons**,
- **Développer de nouvelles filières** (bien-être, tourisme scientifique notamment) et favoriser un **tourisme plus « vert »**,
- Construire une image de marque autour de la **gastronomie locale**,
- Améliorer la qualité urbaine des **écrins de séjour**.

Enjeux spécifiques :

- **Tourisme en transition vers un modèle plus durable et respectueux de l'environnement et des populations permanentes** : Rendre le tourisme plus résilient par des activités orientées « 4 saisons » permettant une offre complète tout au long de l'année qui s'intègre à la vie locale ;
- **Parcours client et écrin de séjour** : Continuer à travailler sur l'accueil, la qualité des équipements et du séjour des visiteurs, en améliorant l'esthétisme des villages, des paysages et de l'offre globale d'accueil, d'information et de circulations ;
- **Marketing territorial** : Dans une optique conjointe de développement économique et touristique, développer les filières et produits locaux afin de servir de support aux marques et à la destination.

Axes stratégiques :

Axe 1 : Asseoir notre offre stratégique (Patrimoine/Equipements culturels/APN/Stations de tourisme) en proposant des sites intégrés systématiquement dans une approche globale du visiteur (accueil, parking, services, liens avec les stations de tourisme, multi-activités),

Axe 2 : Proposer de nouvelles filières et de nouveaux équipements 4 saisons en lien avec la stratégie de transition du territoire et en s'appuyant sur nos partenaires de protection de la biodiversité,

Axe 3 : Travailler l'économie globale du territoire en lien avec nos produits, nos commerces et notre agriculture,

Axe 4 : Développer l'accueil qualitatif et esthétique : Ecrin de séjour et gestion des flux.

VU l'avis favorable des comités techniques du 7 juin 2021 et de pilotage Espace Valléen du 14 juin 2021 lors desquels ont été présentés les contours de cet appel à candidature,

VU l'avis favorable de la commission tourisme le 22 juin 2021 ;

Entendu l'exposé,
Sur proposition de Jean-Michel TRON, Vice-Président du Tourisme,
Après délibéré,

- **S'ENGAGE** à poursuivre les démarches de diversification touristique, d'adaptation au changement climatique et de cohésion du territoire au travers du dispositif Espace Valléen.
- **S'ENGAGE** à assurer l'animation de l'Espace Valléen « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » sur la période 2021- 2027.
- **VALIDE** la stratégie et le plan d'actions.
- **AUTORISE** madame la Présidente à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la conduite du programme Espace Valléen « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » 2021-2027 et à signer et déposer les dossiers de demandes de subvention auprès de l'Etat, des collectivités territoriales et des organismes publics ou privés intéressés

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,

Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

